

CONSEIL MUNICIPAL

25 JUILLET 2008

Tous Présents :

Sauf Marie-Hélène BRIAT pouvoir donné à Louis BOUCHET

sauf Thierry GOUBY pouvoir donné à Stéphanie GEORGES

sauf Jean VERNAY pouvoir donné à Henri DURAND

Avant d'aborder l'ordre du jour, Louis BOUCHET fait le rappel des emplois saisonniers (un pour le mois de juillet : Julien MICHALON et pour le mois d'août : Romain BARTHELEMY) et des délibérations du Conseil Municipal précédent, et fait signer les membres présents.

Il fait part des nouveaux éléments relatifs aux demandes de permis de construire ou permis de travaux et remarque une évolution forte des constructions de résidences principales. Un recensement est prévu pour janvier-février 2009.

1) Situation financière au 25 juillet 2008

La situation financière permettra de tenir jusqu'aux échéances des prêts en novembre et décembre 2008 grâce à la ligne de crédit qui a été tirée à hauteur de 60 000 € en raison des travaux du Pavé. On ne peut donc pas lancer de chantier important pour l'instant. En effet, le solde de trésorerie s'élève à 2729 € au 1^{er} août 2008. Des subventions à hauteur d'environ 70 000 € ont été demandées et ont été attribuées ou sont en cours d'attribution. 2 factures importantes restent à régler : pour le Pavé : Eiffage 43 840 €, pour Menacey : Chazelles 8421 €.

En mai ou juin 2009, la commune récupèrera la TVA sur travaux de l'église et d'assainissement pour environ 80 000 €.

2) Intercommunalité

Les membres présents à la dernière réunion évoquent les sujets abordés. Louis BOUCHET fait part du projet de reconstruction de l'hôpital local de Boën et de la cession gracieuse d'une parcelle de terrain par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. L'hôpital local a besoin d'être reconstruit n'étant plus aux normes, les travaux d'adaptation nécessaires ne sont pas envisageables car l'immeuble est situé en zone inondable. Estimation du coût : plus de 17 millions d'euros. L'immeuble actuel serait revendu.

3) Programme de travaux

a) Voirie 2008/2009 Labarin – Rameys – Pavé

Louis BOUCHET rappelle qu'un programme est élaboré pour deux ans dans le canton. 9 communes dont Marcilly-le-Châtel sont concernées pour présenter leur proposition.

Cinq estimations de travaux sont examinées :

1. reprise totale ou partielle sur 1150 m de la route de Labarin (parties en très mauvais état) correspondant à 136 000 € TTC (on peut demander une aide de 45 % sur le montant HT de 114 000 €). Louis BOUCHET propose de soumettre ce projet à l'enveloppe cantonale afin de voir ce que la commune pourrait obtenir et si l'on peut envisager les travaux ou non.

Autres devis :

2. Zone Artisanale (Lugneux) : les entreprises actuellement présentes sont LOMBARDI, DEMARS, BRIAT, PGB, KAMELEC et ANAGRAM. Louis BOUCHET a eu plusieurs entretiens avec d'éventuels acheteurs mis en contact avec le vendeur pour la partie longeant le chemin de la Jalousie. Si cette vente se faisait, il n'y aurait plus d'accès pour les 13000 m² restant au bord du Drugent. L'accès devra se faire le long de la clôture du clos, du côté du stade (actuellement chemin public sur le cadastre, mais non ouvert sur le terrain et en buissons sur une largeur de 5m90). Un devis a été demandé pour ouvrir ce chemin : 33 380 € TTC (27 910 € HT) il propose de faire passer un forestier pour dégager la voie.

3. Le revêtement des 200 mètres environ qui vont du carrefour de la place de la Mairie à la boulangerie pour 25 500 TTC (23 300 HT) n'est pas envisageable pour l'instant, l'étude et les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable devant précéder le revêtement de la voirie. Après passage de caméra l'estimation des travaux d'assainissement pour mise en réseau séparatif est à prévoir.
4. Coût de goudronnage du chemin des Rameys : 17 000 € TTC. Il convient auparavant de traiter l'évacuation des eaux pluviales et de laisser s'équiper la zone AUc.
5. A Puy Granet, 565 m de chemin : Coût: 36 896 € TTC soit 30 850 HT. Projet non retenu notamment pour raison de financement et de sécurité routière.

- Chantier de Menacey : travaux réalisés en bi couche pour 8 421,53 €. Réception le 23/07/08.

b) Poursuite aménagement du Pavé

Il a été demandé à la société POLLEN de faire parvenir le coût des avant-projets de réalisation des aménagements des tranches 2 et 3 :

- Première proposition pour la tranche 2 : 1 900 € HT
- Deuxième proposition pour la tranche 3 : 4 515 € HT
- Troisième proposition pour les tranches 2 et 3 : 5 940 € HT

Après discussion, les conseillers municipaux décident de demander en premier lieu le coût de l'assainissement de la traversée du Pavé qui doit précéder tout projet d'aménagement et retiennent la proposition de POLLEN pour la tranche 2 afin d'envisager les travaux dès l'année prochaine.

c) Achats divers

Achat d'une remorque accrochée au Kangoo 600 € . Achat d'une plastifieuse : 257 €

4) Information et signalisation

Un panneau « petit marché tous les vendredis après-midi » sera fixé à 5 mètres du bord de la route départementale, afin d'indiquer cette activité.

Un panneau d'information pourrait être installé au carrefour du Pavé (entre la tranche 1 et la tranche 3). Louis BOUCHET indique qu'un panneau lumineux serait trop cher pour la commune. En revanche, un panneau avec un système de lettres à mettre à jour manuellement pourrait être envisagé pour un coût de 2300 € TTC.

5) Ecole

a) Travaux d'entretien

La Directrice de l'école a fait la demande de nombreux petits travaux et vérifications à faire au sein de l'école. Les agents techniques feront le nécessaire en août. Les conditions de sortie de l'école seront modifiées pendant le mois d'août et suivies par Henri DURAND et Christian GIMBERT.

b) Personnel : incidence des mesures concernant les enfants de moins de 3 ans.

Après le conseil d'école une rencontre avec les enseignants et les parents concernés, le maire informe le conseil municipal des modifications d'emplois du temps du personnel communal au 01/09/08:

Madeleine BOUCHAND	7h45 à 8h20 : garderie 8h20 à 11h30 : ATSEM dans la classe de Madame CAMIERE 11h30 à 12h30 : garderie
Laurence CHAZAL	8h20 à 11h30 : ATSEM dans la classe de Madame CHAPOT 12h30 à 13h20 : garderie 13h20 à 14h40 : ATSEM dans la classe de Madame CHAPOT
Sophie MOREL (contrat d'apprentissage de 30 heures à compter du 1 ^{er} septembre 2008)	Disponible toute la journée, elle rentrera chez elle entre midi et 14 heures et sera à la disposition de Madame CAMIERE ou de Madame CHAPOT en fonction de leurs demandes les matins et les après-midi, et assurera la garderie du soir.

Cette nouvelle organisation permettra d'accueillir les enfants de moins de trois ans pour l'année scolaire 2008/2009, sachant que les entrées en classe s'échelonnent. Pour les années suivantes

il semble que l'admission des enfants de – de 3 ans dans le département de la Loire ne soit plus possible. A suivre.

L'incidence des mesures prises pour le soutien scolaire dans les classes maternelles sur l'emploi du temps des ATSEM ou faisant fonction sera apprécié après une meilleure connaissance des modalités de mise en place. Christian GIMBERT se chargera de la mise en place de la facturation de la garderie avec Laurence CHAZAL, ATSEM.

6) Situation du haut débit dans la commune : solution envisagée

Une solution technique est recherchée pour le hameau de Maure avec le Conseil Général et les communes de Marcoux et Trelins aussi intéressées pour les hameaux de montagne. En septembre la communauté de communes examinera aussi ce problème pour que soient arrêtées les conditions de financement.

7) Demande d'implantation d'un taxi supplémentaire – compte-rendu de la Commission de la Préfecture

Monsieur Bernard CHARASSIN habitant de Marcilly à Labarin a fait une demande écrite pour l'exercice d'une activité de taxi. Le maire s'est rendu le 26/06/08 à la commission départementale chargée des taxis pour exposer la position favorable à la création de cette activité. Il fait part des problèmes internes à la profession mettant en cause les droits de stationnement détenus par l'entreprise RICO à Marcilly. Malgré un avis défavorable de la commission il appartient au maire de prendre un arrêté créant un droit de stationnement pour Mr CHARASSIN. Après discussion le conseil municipal se prononce pour maintenir un avis favorable.

8) Fonctionnement du Conseil Municipal

Une documentation fournie a été remise à chaque conseiller qui vient s'ajouter à l'ouvrage intitulé « Les fantassins de la République ». Une discussion s'engage sur les aspirations des uns et des autres et les possibilités de participations actives sur les sujets intéressant plus particulièrement l'un ou l'autre.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 26 septembre 2008 à 20 heures.